

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Description	Matériau	Réf. article
Couvercles	PS	169924

Duni déclare que l'article répond aux exigences suivantes :

Règlement 10/2011/CE de l'UE et ses amendements
Règlement 1935/2004/CE de l'UE
Règlement 2023/2006/CE de l'UE

1. Conformément aux règlements susmentionnés, la migration globale ne doit pas dépasser 10 mg/dm² ou 60 mg/kg.

2. Cet article contient des monomères ou des additifs soumis à des restrictions au titre de la réglementation 10/2011 et de ses amendements. Un test de migration spécifique prouve que ces substances respectent les limites prévues. Pour plus d'informations concernant les monomères ou additifs, contactez Duni AB.

Les tests de migration réalisés par un institut indépendant sur le matériau de l'article ont montré que dans les conditions de test suivantes, la migration générale (voir 1.) et la migration spécifique (voir 2.) sont inférieures aux limites respectives fixées par la réglementation 10/2011.



D'après les tests de migration et la déclaration de conformité en possession de Duni, les articles peuvent être utilisés en toute sécurité avec tous les types d'aliments, servis chauds et froids. Les articles peuvent être utilisés pour le stockage, le remplissage à chaud et à des températures jusqu'à 70 ° C pendant 2 heures.

Les couvercles ne sont pas adaptés à utiliser dans four micro-ondes.

Conditions des tests :

<i>Migration globale</i>	<i>Acide acétique 3 %</i>	<i>1 heure à 100° C</i>
	<i>Ethanol 10%</i>	<i>1 heure à 100° C</i>
	<i>Huile d'olive</i>	<i>1 heure à 100° C</i>

Le rapport entre la zone de surface du contact alimentaire et le volume utilisé est de 6 dm²/kg

Aucune substance à double usage n'est présente dans le produit.

Le produit ne contient pas de barrière fonctionnelle.

Selon le document en notre possession, le taux d'amines aromatiques primaires est inférieur à 10 ppb.

Veuillez noter que Duni AB n'ajoute rien au produit.

Le présent document de conformité s'appuie sur :

- La documentation des fournisseurs
- Le test de migration globale
- La migration spécifique

Ce document a été émis par voie électronique et il est donc valable sans signature.